



Réforme du lycée : enseignements de spécialité...

publié le 18/01/2019

Réforme du lycée : enseignements de spécialité et attendus de l'enseignement supérieur

1) présentation synthétique du contenu des enseignements de spécialité

sur : www.secondes2018-2019.fr

cf. fichier joint

3 enseignements de spécialité obligatoires en Première dont 2 sur les 3 choisis en Première sont à maintenir en Terminale.

Les enseignements de spécialité (obligatoires) sont à distinguer des enseignements optionnels (facultatifs) dont la liste sera arrêtée fin janvier.

Les enseignements de **spécialité** se déclinent ainsi :

- Arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) : Cinéma Audiovisuel au lycée Guy Chauvet,
- Biologie-écologie (dans les lycées d'enseignement général et technologique **agricole**),
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (au lycée Guy Chauvet),
- Humanités, littérature et philosophie (au lycée Guy Chauvet),
- Langues, littératures et cultures étrangères (au lycée Guy Chauvet),
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité (au Lycée Berthelot à Châtellerauld dans la Vienne),
- Mathématiques (au lycée Guy Chauvet),
- Numérique et sciences informatiques (au Lycée Jean Moulin de Thouars dans les Deux-Sèvres),
- Physique-chimie (au Lycée Guy Chauvet),
- Sciences de la vie et de la Terre (au Lycée Guy Chauvet),
- Sciences de l'ingénieur (au Lycée Jean Moulin de Thouars dans les Deux-sèvres),
- Sciences économiques et sociales (au Lycée Guy Chauvet)

2) attendus des formations de l'enseignement supérieur (BOEN spécial n° 1 du 12 mars 2018 : annexes) sur

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=127486

cf. fichier joint

Documents joints

 boen_special_no1_du_12_mars_2018_attendus_du_superieur_annexes (PDF de 702.6 ko)

 enseignements_de_specialite_de_la_voie_generale (PDF de 116 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.